



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE LALBENQUE-LIMOGNE DU 17 MARS 2022

Le dix-sept mars deux mille vingt-deux à quatorze heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes à Montdoumerc sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude SAUVIER, Président.

Date de convocation du conseil : 11 Mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 30

Nombre de conseillers votants : 36

Etaient présents (30) : Mmes et MM. DEJEAN, VALETTE, LINO, FIGEAC, CASTELNAU, TISON, DAVID, DEGLETAGNE, MARLAS, PECH, RICARD, WALLE, POINSOT, GINESTET, SAUVIER, LUGOL, MARZIN, PAGES-GRATADOUR, LONJOU, DOLO, REBIERE, VIALETTE, ESCUDIER, CAMMAS, BERC, DUBOIS, VAQUIE, AYMARD, GOURAUD et M. TEULIER remplacé par M. COLON.

Absents représentés (6) : M. AILLET représenté par M. MARLAS, M. CAVAILLE représenté par M. SAUVIER, M. DEPEYROT représenté par Mme GINESTET, M. NODARI représenté par Mme PAGES-GRATADOUR, Mme LEZOURET-CONQUET représentée par M. MARZIN et M. BOUCHARD représenté par M. VIALETTE.

Excusé (1) : M. REYMANN.

M Charles LONJOU a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

## COMPTE-RENDU

Afin d'assurer la tenue du Conseil Communautaire dans des conditions optimales et conformes aux mesures sanitaires en vigueur, cette séance s'est déroulée en présentiel et a été délocalisée à la salle des fêtes de Montdoumerc, permettant le respect de la distanciation avec port de masque obligatoire à l'intérieur de la salle. Lors de cette séance, les règles sanitaires suivantes ont été respectées :

- port du masque individuel,
- lavage des mains avant de voter et utilisation d'un stylo personnel pour signer la feuille d'émargement.

Le compte-rendu de la précédente séance du 17 février 2022 a été approuvé à l'unanimité.

### **1. Urbanisme : Visite du service d'Autorisation du Droit des Sols (ADS) et point d'avancement sur la mise en place du service.**

Une visite a été faite afin de découvrir le personnel et les bureaux du service d'Autorisation du Droit des Sols (ADS), le Centre instructeur Quercy-Causses, installé dans la mairie de Montdoumerc. M. le Président, accompagné du vice-président en charge de l'aménagement et du développement durable, ont présenté l'avancée de la mise en place de ce nouveau service et les perspectives d'évolution afin de rendre le service plus efficient.

M. LINOU a demandé si les administrés pouvaient faire leur démarche d'urbanisme directement auprès du service ADS. M. GOURAUD a rappelé que toute demande d'urbanisme doit passer par les secrétariats de mairie avant d'être instruit par le centre instructeur de Quercy-Causse. Une fiche de rappel va être adressée aux Mairies par les instructrices qui vont prochainement visiter chaque Mairie afin de se présenter et rappeler les rôles et intervention de chacun (Mairie, centre instructeur et administrés).

*DC/2022/020*

### **2. Tourisme : Requalification des phosphatières du Cloup d'Aural, avenant n°2 du marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage**

Le Président rappelle le marché signé le 09 avril 2019, entre la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne et la société A2C SARL, transféré par avenant n°1 notifié le 09 septembre 2020 à la SA Présents, pour une mission de conduite d'opération concernant les travaux de requalification des phosphatières du Cloup d'Aural à Bach.

L'offre retenue, pour un montant de 27 790 € HT soit € 33 348 TTC, comportait notamment les études nécessaires à l'élaboration d'un programme et à la détermination de l'enveloppe financière prévisionnelle pour la phase 1. Suite au travail d'élaboration du programme il a été proposé et acté par le conseil communautaire, délibération DC/2020/092, afin de sécuriser l'ensemble du programme, de lancer un concours de maîtrise d'œuvre comprenant la phase 1 et 2.

Ainsi, il est proposé un avenant n°2 au marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, qui s'élève à 3 675 € HT soit 4 410 € TTC, pour la société Présents afin d'être en cohérence sur les mêmes phases et planning que le maître d'œuvre, le cabinet ORLIAC.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Président, et en avoir délibéré, décide, à UNANIMITE :

**1°) de valider la proposition d'avenant N°2 au marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage concernant la requalification des phosphatières du Cloup d'Aural, pour la société Présents, qui s'élève à 3 675 € HT soit 4 410 € TTC,**

**2°) d'autoriser M. le Président ou Mme la 1<sup>ère</sup> vice-Présidente à signer ledit avenant avec l'entreprise concernée.**

*DC/2022/021*

### **3. Bâtiments : EHPAD à Limogne : Avenant marché de travaux**

M. le Président rappelle que les travaux de construction de la chaufferie et d'amélioration techniques de l'EHPAD de Limogne ont subi plusieurs ajournements à cause de la crise sanitaire du COVID.

Peu après son démarrage, la première phase de travaux qui concernait la chaufferie a été stoppée par le confinement du mois de mars 2020. Les travaux ont pu reprendre progressivement à partir du 15 juillet pour s'achever fin octobre 2020.

Mais les conditions sanitaires ne permettant pas aux entreprises de travailler au contact des résidents, la deuxième phase qui concerne la ventilation des chambres et la climatisation des communs n'a pu démarrer.

La reprise des travaux a été décidée en accord avec l'ARS, à compter du 10 janvier 2022, mais le délai contractuel d'exécution des travaux ayant été affecté par ces ajournements, il ne sera plus suffisant.

Une prolongation du délai est nécessaire jusqu'au 04 août 2022 pour permettre un achèvement des travaux dans de bonnes conditions pour l'entreprise et les résidents.

Cette prolongation n'engendrera pas de coût supplémentaire, il est proposé de passer un avenant aux marchés de travaux à 0 € concernant l'entreprise GCM, mais prenant en compte le délai nécessaire pour la finition des travaux. Vous trouverez en annexe n°2 l'avenant concernant l'entreprise GCM.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Président, et en avoir délibéré, décide, à UNANIMITE :

**1°) de valider la proposition d'avenant au marché de travaux concernant l'entreprise GCM qui n'engendre pas de coût supplémentaire mais prolonge le délai jusqu'au 04 août 2022 pour permettre un achèvement des travaux dans de bonnes conditions pour l'entreprise et les résidents,**

**2°) d'autoriser M. le Président ou Mme la 1<sup>ère</sup> vice-Présidente à signer ledit avenant avec l'entreprise concernée.**

*DC/2022/022*

#### **4. Budget : Attribution de subventions**

M. le Président propose d'attribuer les subventions 2022 aux organismes avec lesquels une convention d'objectifs et de financement est conclue.

La demande examinée est la suivante :

- EPIC Office du Tourisme Cahors-Vallée du LOT : 145 000 €.  
La convention en cours arrive à terme au 31/12/2022. Une nouvelle convention d'objectifs et de financement sera proposée dans le courant du 4<sup>ème</sup> trimestre 2022.

Les échéanciers de paiement sont prévus dans les conventions.

Les commissions de travail examineront les autres demandes de subventions avant de les proposer à un prochain conseil.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

**1°) d'attribuer les subventions présentées ci-dessus par M. le Président,**

**2°) de conférer à M. le Président ou Mme la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente les pouvoirs nécessaires pour en suivre l'exécution et le versement au vu des bilans financiers et moraux de chaque manifestation.**

#### **5. Budget annexe Assainissement Non Collectif**

*DP/2022/023*

##### **- Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2021**

M. le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service. La collectivité est concernée pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.  
 Sur avis favorable du conseil d'exploitation du SPANC réuni le 03/03/2022, M. le Président donne lecture du rapport à l'assemblée et précise que ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Président et délibéré, décide à l'unanimité :

**- d'ADOPTER le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'année 2021 du Service Public d'Assainissement Non Collectif. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.**

DC/2022/024

**- Examen et approbation du compte administratif 2021**

Mme Nelly GINESTET, 1ère vice-présidente, propose d'examiner le compte administratif 2021 dressé par M. le Président.

Détail du compte administratif 2021 du budget annexe SPANC ci-dessous :

INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
		BUDGET 2021	CA 2021	RAR 2021
001	report déficit			
205	licence microsoft	10 000,00		8 029,08
2183	ordi/mobilier	2 015,78		
2182	véhicule			
2188	matériel divers	400,00		
	TOTAL DEPENSES	12 415,78	0,00	8 029,08

INVESTISSEMENT RECETTES			
		BUDGET 2021	CA 2021
021	virement section fonctionnement	8 400,00	
001	excédent reporté	3 640,78	
10222	FCTVA		
1068	couverture du besoin		
28182	Dot amt mat transport	375,00	375,00
28183	Dot amt mat informatique		
		4	
	TOTAL RECETTES	12 415,78	375,00

	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	
		BUDGET 2021	COMPTE ADMINISTRATIF 2021
6062	Vêtements de travail		
6063	Produits d'entretien et petit équipement, vêtement travail		
6064	Fournitures adm.	327,12	
6066	Carburant		
61551	Entretien véhicule et divers	4 000,00	
61558	Entretien autres biens mobiliers		
6156	Contrat de maintenance	3 000,00	1 280,63
6161	Assurances		
618	Documentation générale		
6226	Honoraires	960,00	1 032,00
6256	Missions	100,00	
6281	Cotisation	3 000,00	2 861,62
6287	Remboursement frais budget principal	35 500,00	24 714,34
<b>011</b>	<b>CHARGES CARACTERE GENERAL</b>	<b>46 887,12</b>	<b>29 888,59</b>
6332	FNAL		25,80
6338	Autres impôts et taxes		77,40
6411	Salaires non titulaires	25800,00	25 134,88
6451	Cotisations URSSAF	8178,00	7 839,72
6452	Cotisations aux mutuelles	1477,00	1 476,72
6453	Cotisations retraite	1408,00	1 550,64
6454	Cotisations ASSEDIC	1045,00	1 044,96
6455	Cotisations CNP	134,00	
<b>012</b>	<b>CHARGES PERSONNEL</b>	<b>38 042,00</b>	<b>37 150,12</b>
6541	Créances irrécouvrables	1 000,00	
6535	Formation		140,80
658	Autres chg gestion courante		
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES</b>	<b>1 000,00</b>	<b>140,80</b>
66111	Intérêts s/ emprunt		
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>		<b>0,00</b>
673	Titres annulés sur ex ant		
678	Autres charges exceptionnelles		
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPT.</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6875	Dotations aux provisions	1 625,00	
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions</b>	<b>1 625,00</b>	<b>0,00</b>
6811	Amortissements		
<b>042</b>	<b>OP TRANSFERT / SECTIONS</b>	<b>375,00</b>	<b>375,00</b>
<b>023</b>	<b>Virmt à l'investissement</b>	<b>8 400,00</b>	
<b>001</b>	<b>Ddéficit reporté</b>		
	<b>TOTAL</b>	<b>96 329,12</b>	<b>67 554,51</b>

	FONCTIONNEMENT	RECETTES	
		BUDGET 2021	COMPTE ADMINISTRATIF 2021
002	Report excédent	29 819,12	
6419	Remb s/ rémunération		
7062	Redevances ANC	51 200,00	51 230,00
748	Autres subventions AdE	15 310,00	15 310,00
778	Autres produits exceptionnels		0,20
	<b>TOTAL</b>	<b>96 329,12</b>	<b>66 540,20</b>

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Mme Nelly GINESTET, 1ère vice-présidente, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par M. Jean-Claude SAUVIER, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour le budget annexe ANC,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		29 819,12		3 640,78		33 459,90
Opérations de l'exercice	67 554,51	66 540,20	0,00	375,00	67 554,51	66 915,20
<b>TOTAUX</b>	<b>67 554,51</b>	<b>96 359,32</b>		<b>4 015,78</b>	<b>67 554,51</b>	<b>100 375,10</b>
Résultat de clôture		28 804,81		4 015,78		32 820,59
Restes à réaliser			8 029,08	0,00	8 029,08	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>67 554,51</b>	<b>96 359,32</b>		<b>4 015,78</b>	<b>75 583,59</b>	<b>100 375,10</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>28 804,81</b>		<b>4 015,78</b>		<b>24 791,51</b>

2°) constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DC/2022/025

#### - Examen et approbation du compte de gestion 2021

Le compte de gestion 2021 est le document financier dressé par le comptable public de la collectivité. Il reflète parfaitement les écritures comptables de l'exercice, donne le compte de résultat, le bilan et enfin reprend les balances d'entrées de chacun des comptes ainsi que les soldes. Il y a cohérence entre les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif.

Le Conseil Communautaire :

Après s'être fait présenter, pour le budget annexe ANC, le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. Fabrice

BOURGEOIS, Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaires,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DC/2022/026

**- Affectation du résultat de fonctionnement 2021**

Le Conseil communautaire, après avoir examiné le compte administratif 2021, statue sur l'affectation du résultat 2021 de fonctionnement de l'exercice et constate que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement :

<b><u>1°) section de fonctionnement</u></b>		
Dépenses de l'exercice :		67 554,51
Recettes de l'exercice :		66 540,20
<b>Résultat de l'exercice :</b>		<b>-1 014,31</b>
Intégration de résultats par ONB		0,00
Report antérieur :		29 819,12
<b>Résultat à affecter :</b>		<b>28 804,81</b>
<b><u>2°) section d'investissement :</u></b>		
Dépenses de l'exercice :		0,00
Recettes de l'exercice :		375,00
<b>Résultat de l'exercice :</b>		<b>375,00</b>
Report antérieur :		3 640,78
<b>Résultat définitif de clôture :</b>		<b>4 015,78</b>
<b><u>Situation des restes à réaliser en investissement :</u></b>		
Restes à réaliser en dépenses :		8 029,08
Restes à réaliser en recettes :		0,00
Résultat sur restes à réaliser :		-8 029,08
<b>Besoin de financement (c/1068) :</b>		<b>4 013,30</b>

M. le Président propose d'affecter en report à la section de fonctionnement le montant de 24 791.51 € après avoir couvert le besoin de financement de la section d'investissement de 4 013.30 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2021 comme suit :**

- couverture du besoin de financement au c/RI 1068 pour un montant de 4 013.30 €,
- excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement pour un montant de 24 791.51 € au c/RF 002.

*DC/2022/027*

**- Examen et vote du budget primitif 2022**

M. le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que la Communauté de Communes a un budget annexe Assainissement Non Collectif.

Sur avis favorable du conseil d'exploitation du Service Public ANC réuni le 3 mars 2022, M. le Président donne lecture et explications du projet de budget primitif 2022.

Le projet de budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- pour la section de fonctionnement : 86 021.51 €,
- pour la section d'investissement : 15 270.79 €.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Président, et délibéré, décide, à l'unanimité :

**1°) d'adopter le budget primitif 2022 du budget annexe Assainissement Non Collectif présenté ci-dessus,**

**2°) de conférer à M. le Président les pouvoirs nécessaires pour en suivre l'exécution.**

Détail de la proposition de budget primitif 2022 du budget annexe SPANC ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT	DEPENSES		
		BUDGET 2021	COMPTE ADMINISTRATIF 2021	PROPOSITION VOTE BUDGET 2022
6062	Vêtements de travail			
6063	Produits d'entretien et petit équipement, vêtement travail			550,00
6064	Fournitures adm.	327,12		400,00
6066	Carburant			
61551	Entretien véhicule et divers	4 000,00		4 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers			
6156	Contrat de maintenance	3 000,00	1 280,63	1 180,00
6161	Assurances			
618	Documentation générale			
6226	Honoraires	960,00	1 032,00	550,00
6256	Missions	100,00		100,00
6281	Cotisation	3 000,00	2 861,62	2 900,00
6287	Remboursement frais budget principal	35 500,00	24 714,34	30 000,00
<b>011</b>	<b>CHARGES CARACTERE GENERAL</b>	<b>46 887,12</b>	<b>29 888,59</b>	<b>39 680,00</b>
6332	FNAL		25,80	
6338	Autres impôts et taxes		77,40	
6411	Salaires non titulaires	25800,00	25 134,88	38100,00
6451	Cotisations URSSAF	8178,00	7 839,72	
6452	Cotisations aux mutuelles	1477,00	1 476,72	
6453	Cotisations retraite	1408,00	1 550,64	
6454	Cotisations ASSEDIC	1045,00	1 044,96	
6455	Cotisations CNP	134,00		
<b>012</b>	<b>CHARGES PERSONNEL</b>	<b>38 042,00</b>	<b>37 150,12</b>	<b>38 100,00</b>
6541	Créances irrécouvrables	1 000,00		600,00
6535	Formation		140,80	
658	Autres chg gestion courante			
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES</b>	<b>1 000,00</b>	<b>140,80</b>	<b>600,00</b>
66111	Intérêts s/ emprunt			
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
673	Titres annulés sur ex ant			200,00
678	Autres charges exceptionnelles			
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPT.</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200,00</b>
6875	Dotations aux provisions	1 625,00		200,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions</b>	<b>1 625,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200,00</b>
6811	Amortissements			
<b>042</b>	<b>OP TRANSFERT / SECTIONS</b>	<b>375,00</b>	<b>375,00</b>	<b>0,00</b>
<b>023</b>	<b>Virtmt à l'investissement</b>	<b>8 400,00</b>		<b>7 241,51</b>
<b>001</b>	<b>Ddéficit reporté</b>			
	TOTAL	96 329,12	67 554,51	86 021,51

FONCTIONNEMENT		RECETTES		
		BUDGET 2021	COMPTE ADMINISTRATIF 2021	PROPOSITION VOTE BUDGET 2022
002	Report excédent	29 819,12		24 791,51
6419	Remb s/ rémunération			
7062	Redevances ANC	51 200,00	51 230,00	51 230,00
748	Autres subventions AdE	15 310,00	15 310,00	10 000,00
778	Autres produits exceptionnels		0,20	
	<b>TOTAL</b>	<b>96 329,12</b>	<b>66 540,20</b>	<b>86 021,51</b>

INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
		BUDGET 2021	CA 2021	RAR 2021	Crédits 2022	BUDGET 2022
001	report déficit					0,00
205	licence microsoft	10 000,00		8 029,08		8 029,08
2183	ordí/mobilier	2 015,78				0,00
2182	véhicule				7 241,71	7 241,71
2188	matériel divers	400,00				0,00
						0,00
						0,00
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>12 415,78</b>	<b>0,00</b>	<b>8 029,08</b>	<b>7 241,71</b>	<b>15 270,79</b>

INVESTISSEMENT				
INVESTISSEMENT RECETTES				
		BUDGET 2021	CA 2021	BUDGET 2022
021	virement section fonctionnement	8 400,00		7 241,51
001	excédent reporté	3 640,78		4 015,78
10222	FCTVA			
1068	couverture du besoin			4 013,50
28182	Dot amt mat transport	375,00	375,00	
28183	Dot amt mat informatique			
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>12 415,78</b>	<b>375,00</b>	<b>15 270,79</b>

## 6. Budget annexe Zone Activité Economique

DP/2022/028

### - Examen et approbation du compte administratif 2021

Mme Nelly GINESTET, 1ère vice-présidente, propose d'examiner le compte administratif 2021 dressé par M. le Président.

Détail du compte administratif 2021 du budget annexe ZAE ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT		DEPENSES
		BUDGET 2021	COMPTE ADMINISTRATIF 2021
6015	Terrains à aménager	112 769,44	0,00
605	Achats matériel équipement travaux		
<b>011</b>	<b>CHARGES CARACTERE GENERAL</b>	112 769,44	0,00
<b>012</b>	<b>CHARGES PERSONNEL</b>	0,00	0,00
65888	Autres chg gestion courante	10,00	0,00
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES</b>	10,00	0,00
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	0,00	0,00
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPT.</b>	0,00	0,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions</b>	0,00	0,00
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	131 000,00	
<b>042</b>	<b>OP TRANSFERT / SECTIONS</b>	131 000,00	0,00
<b>023</b>	<b>Virement à l'investissement</b>	18 230,56	
	<b>TOTAL</b>	262 010,00	0,00

	FONCTIONNEMENT		RECETTES
		BUDGET 2021	COMPTE ADMINISTRATIF 2021
<b>002</b>	<b>Report excédent</b>	0,32	
7015	Ventes terrains aménagés	131 000,00	
758	Produits divers de gestion courante	9,68	
71355-042	Variations des stocks terrains aménagés	131 000,00	
7817	Reprise sur provisions		
	<b>TOTAL</b>	262 010,00	0,00

INVESTISSEMENT			
		DEPENSES	
		BUDGET 2021	COMPTE ADMINISTRATIF 2021
001	Report déficit	18 230,56	
168751	GFP de rattachement	0,00	
3555 - 040	Terrains aménagés	131 000,00	
	TOTAL DEPENSES	149 230,56	0,00

INVESTISSEMENT			
		RECETTES	
		BUDGET 2021	COMPTE ADMINISTRATIF 2021
021	virement section fonctionnement	18 230,56	
1068	Excédent de fonctionnement		
168751	GPF de rattachement		
3555-040	Terrains aménagés	131 000,00	
	TOTAL RECETTES	149 230,56	0,00

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Mme Nelly GINESTET, 1ère vice-présidente, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par M. Jean-Claude SAUVIER, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour le budget annexe ZAE,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		0,32	18 230,56		18 230,56	0,32
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	0,00	0,32	18 230,56	0,00	18 230,56	0,32
Résultat de clôture		0,32	18 230,56		18 230,24	
Restes à réaliser					0,00	
TOTAUX CUMULES	0,00	0,32	18 230,56	0,00	18 230,56	0,32
RESULTATS DEFINITIFS		0,32	18 230,56		18 230,24	

2°) constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

*DC/2022/029*

**- Examen et approbation du compte de gestion 2021**

Le compte de gestion 2021 est le document financier dressé par le comptable public de la collectivité. Il reflète parfaitement les écritures comptables de l'exercice, donne le compte de résultat, le bilan et enfin reprend les balances d'entrées de chacun des comptes ainsi que les soldes. Il y a cohérence entre les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif.

Le Conseil Communautaire :

Après s'être fait présenter, pour le budget annexe ZAE, le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. Fabrice BOURGEOIS, Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaires,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*DC/2022/030*

**- Examen et vote du budget primitif 2022**

M. le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que la Communauté de Communes a un budget annexe Zone Activité Economique.

M. le Président donne lecture et explications du projet de budget primitif 2022.

Le projet de budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- pour la section de fonctionnement : 254 010.00 €
- pour la section d'investissement : 145 230.56 €

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Président, et délibéré, décide, à l'unanimité :

- 1°) d'adopter le budget primitif 2022 du budget annexe Zone Activité Economique présenté ci-dessus,  
 2°) de conférer à M. le Président les pouvoirs nécessaires pour en suivre l'exécution.

Détail du budget primitif 2022 du budget annexe ZAE ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT	BUDGET 2021	DEPENSES	
			COMPTE ADMINISTRATIF 2021	PROPOSITION VOTE BUDGET 2022
6015	Terrains à aménager	112 769,44	0,00	108 769,44
605	Achats matériel équipement travaux			
<b>011</b>	<b>CHARGES CARACTERE GENERAL</b>	112 769,44	0,00	108 769,44
<b>012</b>	<b>CHARGES PERSONNEL</b>	0,00	0,00	0,00
65888	Autres chg gestion courante	10,00	0,00	10,00
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES</b>	10,00	0,00	10,00
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	0,00	0,00	0,00
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPT.</b>	0,00	0,00	0,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions</b>	0,00	0,00	0,00
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	131 000,00		127 000,00
<b>042</b>	<b>OP TRANSFERT / SECTIONS</b>	131 000,00	0,00	127 000,00
<b>023</b>	<b>Virement à l'investissement</b>	18 230,56		18 230,56
	<b>TOTAL</b>	262 010,00	0,00	254 010,00

	FONCTIONNEMENT	BUDGET 2021	RECETTES	
			COMPTE ADMINISTRATIF 2021	PROPOSITION VOTE BUDGET 2022
002	Report excédent	0,32		0,32
7015	Ventes terrains aménagés	131 000,00		127 000,00
758	Produits divers de gestion courante	9,68		9,68
71355-042	Variations des stocks terrains aménagés	131 000,00		127 000,00
7817	Reprise sur provisions			
	<b>TOTAL</b>	262 010,00	0,00	254 010,00

INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
		BUDGET 2021	COMPTE ADMINISTRATIF 2021	PROPOSITION VOTE BUDGET 2022
001	Report déficit	18 230,56		18 230,56
168751	GFP de rattachement	0,00		
3555 - 040	Terrains aménagés	131 000,00		127 000,00
	TOTAL DEPENSES	149 230,56	0,00	145 230,56

INVESTISSEMENT				
RECETTES				
		BUDGET 2021	COMPTE ADMINISTRATIF 2021	PROPOSITION VOTE BUDGET 2022
021	virement section fonctionnement	18 230,56		18 230,56
1068	Excédent de fonctionnement			
168751	GPF de rattachement			
3555-040	Terrains aménagés	131 000,00		127 000,00
	TOTAL RECETTES	149 230,56	0,00	145 230,56

DC/2022/031

### 7. Social - Mise à disposition de bâtiment communautaire pour la mission locale

M. le Président rappelle le rôle de la Mission Locale du LOT qui a en charge l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi âgés de 16 à 25 ans sortis du système scolaire sur l'ensemble des questions qui se posent à eux : emploi, formation, aide à l'orientation, mobilité, échange européen, ressources financières, permis, santé, appui administratif, logement, etc .. La Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne, en cohérence avec son projet social de territoire, souhaite accueillir une permanence de la Mission Locale sur le territoire, au plus près des jeunes. A ce jour, 188 jeunes sont suivis par la Mission Locale et habitent le territoire intercommunal. La Maison Communautaire de Lalbenque est le lieu privilégié pour tenir cette permanence qui pourra s'organiser en complémentarité avec les autres services proposés dans ce lieu : l'aide aux démarches administratives de la structure France Services, l'accompagnement de la conseillère numérique, les permanences des travailleurs sociaux du Département et de Quercy Contact. Ainsi, à partir de mars 2022, la Mission Locale organisera une permanence 2 fois par mois le vendredi matin et sur rendez-vous dans les locaux de la maison communautaire.

Il est donc proposé un conventionnement pour définir les modalités de la mise à disposition de moyens pour permettre le fonctionnement de cette permanence.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Président, et en avoir délibéré, décide, à UNANIMITE :

- 1°) d'approuver le projet de convention tel qu'annexé à la présente délibération,**
- 2°) d'autoriser M. le Président à signer la convention de mise à disposition de moyens avec la Mission Locale,**
- 3°) d'autoriser M. le Président ou Mme la 1<sup>ère</sup> vice-Présidente à signer ledit avenant avec l'entreprise concernée.**

*DC/2022/032*

### **8. Communication - Acquisition et mise en place de l'application intramuros**

M. le Président présente une application mobile « IntraMuros » très complète pour les mairies et les EPCI. Cette application permet d'informer et d'alerter efficacement sur le territoire. L'application IntraMuros permet de garder un lien en temps réel avec les habitants de chaque commune. Elle permet d'informer, d'alerter et de faire participer les administrés à la vie locale. Les administrés reçoivent des alertes directement sur leur smartphone. Ils accèdent au magazine de la commune et de la CCPLL, aux événements de leur bassin de vie et aux points d'intérêt touristique.

L'application mobile IntraMuros est hybride : à la fois communale et intercommunale. Dans le cadre de ce projet, 23 applications seront proposées. Elle permet à ces différents acteurs d'ajouter leurs informations et de proposer leurs services sur le même outil. L'application mobile IntraMuros s'inscrit dans le principe de la démocratie participative, contrôlée par les collectivités.

IntraMuros est bâti sur le modèle des plateformes mutualisées (Allociné, Doctolib, BlaBlaCar, etc.). Il est possible cependant de la personnaliser avec les éléments locaux et en incluant les services personnalisés. Aujourd'hui, plus de **300 000 administrés** utilisent IntraMuros régulièrement pour s'informer, et 8 000 contributeurs ajoutent du contenu sous le regard des collectivités.

Mme LUGOL demande si les responsables d'IntraMuros pourraient nous présenter l'application.

Le déploiement de cette application est proposé au tarif de 180€ HT/mois pour l'ensemble des 23 communes membres de la CCPLL.

La proposition de contrat est sur trois années complètes pour un montant total de 6 480 € HT soit 7 776 € TTC.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Président, et en avoir délibéré, décide, à l'UNANIMITE :

- 1°) D'approuver le projet d'acquisition de l'application intramuros,**
- 2°) D'approuver l'estimation du montant de dépenses de 6 480 € HT soit 7 776 € TTC.**
- 3°) De solliciter une aide auprès de l'Etat dans le cadre du plan France Relance,**
- 4°) De valider le projet de mise en place et de déploiement de l'application intramuros pour l'ensemble des communes membres de la CCPLL sous condition de l'obtention du financement par l'Etat,**
- 5°) D'autoriser M. le Président ou Mme la 1<sup>ère</sup> vice-Présidente à signer ledit avenant avec l'entreprise concernée.**

### **9. Budget - Soutien en faveur du peuple Ukrainien : Versement d'une aide d'urgence à la protection civile**

La Russie mène une guerre d'invasion du territoire ukrainien depuis le 24 février. Ce conflit armé, aux portes de l'Union Européenne, a des conséquences terribles pour la nation Ukrainienne et son peuple. Nous constatons notamment toutes et tous un exode de plusieurs millions d'enfants, de femmes et d'hommes qui fuient les bombardements et les attaques de l'armée russe.

Face à cette situation dramatique, les élus de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne ont décidé d'exprimer toute leur solidarité envers le peuple ukrainien et entendent accompagner les actions de solidarité engagées par les communes membres de la communauté de communes, tant au soutien de la population qui est restée en Ukraine, qu'à celle dans les pays limitrophes et des réfugiés ukrainiens en France.

Il est proposé que l'engagement de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne prenne la forme d'une aide d'urgence de 5 000 euros qui sera versée aux populations d'Ukraine via La protection civile.

En parallèle, M. le Président rappelle que l'Association des Maires de France informe de la possibilité pour les citoyens de faire un don à la Fédération Nationale de la Protection Civile, via le site [don.protection-civile.org](http://don.protection-civile.org).

Concernant l'hébergement, depuis le 4 mars, l'Etat a créé une plateforme pour le recensement des propositions citoyennes d'hébergement ([parrainages.refugies.info](http://parrainages.refugies.info)).

Les communes de la communauté ont par ailleurs pris de nombreuses initiatives pour organiser le volontariat, accompagner les accueillants et mobiliser l'ensemble de leurs moyens susceptibles d'aider les populations réfugiées, participant très activement à l'élan de solidarité.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Président, et en avoir délibéré, décide, à l'UNANIMITE :

**1°) d'approuver le versement d'une aide d'urgence sous forme de subvention de 5000 € à la protection civile afin de venir en aide au peuple Ukrainien,**

**2°) D'autoriser M. le Président ou Mme la 1<sup>ère</sup> vice-Présidente à signer ledit avenant avec l'entreprise concernée.**

### **10. Suivi des décisions du Président et du Bureau par délégation**

**Décision du Bureau : /**

**Décision du Président :**

DP/2022/007	18/02/2022	Tourisme - validation des travaux de balisage des chemins de randonnées avec Quercy Contact (Montcuq-46800) pour un montant de 8 542,50 € TTC. L'intervention porte sur 110.5 kms à la norme FFRP.
DP/2022/008	18/02/2022	Enfance - validation de séances de supervision analyse de pratique professionnelle à la micro-crèche (4 séances de février à décembre 2022) avec l'intervenant Mme Caroline PARRAL (Toulouse-31) pour un montant de 660.00 € TTC.
DP/2022/009	11/03/2022	Voirie - Validation du marché de fournitures d'enrobé à froid avec C3L (Castres-81) pour un montant de 97€ HT la tonne.

## **11. Informations et questions diverses**

- Ukraine : M. le Président revient sur la guerre en Ukraine. Il précise que le conseil d'Administration de l'AMF a déclaré la collecte de matériel close.  
Mme GINESTET précise également que la Préfecture a émis des consignes concernant l'accueil de réfugiés de guerre en provenance d'Ukraine :
  - 1°) l'hébergement : toutes personnes accueillies devront se faire recenser auprès de la Préfecture du Lot. Ce recensement leur permettra d'acquérir le statut de « protégé de guerre » pendant 6 mois (renouvelable).
  - 2°) dans un deuxième temps un parcours de soin sera proposé aux « protégés de guerre » : consultation et suivi médical
  - 3°) des accompagnements divers seront également mis en place pour aider ces familles à retrouver un équilibre familial et social en attendant un possible retour dans leur pays. Les réfugiés peuvent prendre contact avec les organismes : Lot pour toits ou le CEIIS afin d'organisation leur accueil.
- Communication : Mme REBIERE remarque que les flyers pour le week-end aux phosphatières ne sont pas imprimés par une entreprise locale.
- Communication : plusieurs élus souhaitent avoir la ligne éditoriale pour les prochains numéros du Mag le Communautaire. Un rapide rappel est fait sur l'intérêt communautaire : l'évènement ou l'information doit impliquer la communauté de communes soit en le finançant soit en y participant avec animation auprès ou avec les services de la communauté (crèche, ALSH, ...). Mme DUBOIS confirme que la ligne éditoriale des prochains numéros sera communiquée.

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est close à 17h00.

Fait à Lalbenque, le 29 mars 2022  
Le secrétaire

Charles LONJOU